



EPTB
CHARENTE

Établissement Public Territorial de Bassin Charente

SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE ET RETOUR D'EXPERIENCE SUR LES **FINANCEMENTS INNOVANTS**

Restitution

16/12/2024 – Comité de suivi Charentes 2050



Inventons le territoire du futur

Contacts

Claire-Marie LUITAUD – claire-marie.luitaud@ceresco.fr

Julie SEEGERS – julie.seegers@ceresco.fr

Vincent AYRAL – vincent.ayral@ceresco.fr

ceresco.
Alimentation, filières & territoires

Nos domaines d'intervention et d'expertise pour accompagner décideurs publics, institutions et opérateurs privés des systèmes agricoles et alimentaires



TRANSITIONS DES CHAINES DE VALEUR

- Formation et prospectives climatiques
- Développement des filières légumineuses
- Opportunités de développement de la bioéconomie (biomolécules, gisements de biomasse, co-produits...)



COOPERATION ET RESILIENCE ALIMENTAIRE DES TERRITOIRES

- Elaboration des Projets Alimentaires de territoire
- Conception de stratégies foncières agricoles
- Opportunités et faisabilité de projets d'agriculture urbaine
- Opportunité et faisabilité d'outils alimentaires locaux (tiers-lieux et pôles alimentaires, plateformes logistiques, légumeries conserveries, abattoirs, magasins spécialisés,...)



STRATEGIE D'ADAPTATION DES FILIERES

- Plans pour le maintien et l'amélioration de la compétitivité économique des filières
- Mobilisation des acteurs des filières : collectifs de producteurs, coopératives, acteurs de la distribution....
- Opportunité de développement de filières locales innovantes et à bas niveaux d'intrants

Une offre de services allant de l'amont à l'aval des projets : prospectives, études préalables stratégiques et diagnostics des alimentaires de territoire, études d'opportunité et de faisabilité, études de marché, formations, animation et concertation des acteurs, ingénierie – conseil, évaluation-capitalisation...

À propos de **ceresco**

Alimentation, filières & territoires

- **Plus de 50 ans d'existence** dans l'accompagnement des acteurs des systèmes alimentaires de territoires
- **Une équipe engagée de plus de 20 experts**, à taille humaine, polyvalente et agile
- **Un noyau dur de 8 consultants associés et salariés** qui conservent les actions de l'entreprise depuis 2017
- **L'association des salariés aux prises de décisions** et au partage de la valeur
- **Une centaine de missions** par an en France Métropolitaine
- **2 entreprises sœurs** favorisant la mutualisation de l'expertise, des ressources et des effets de synergies

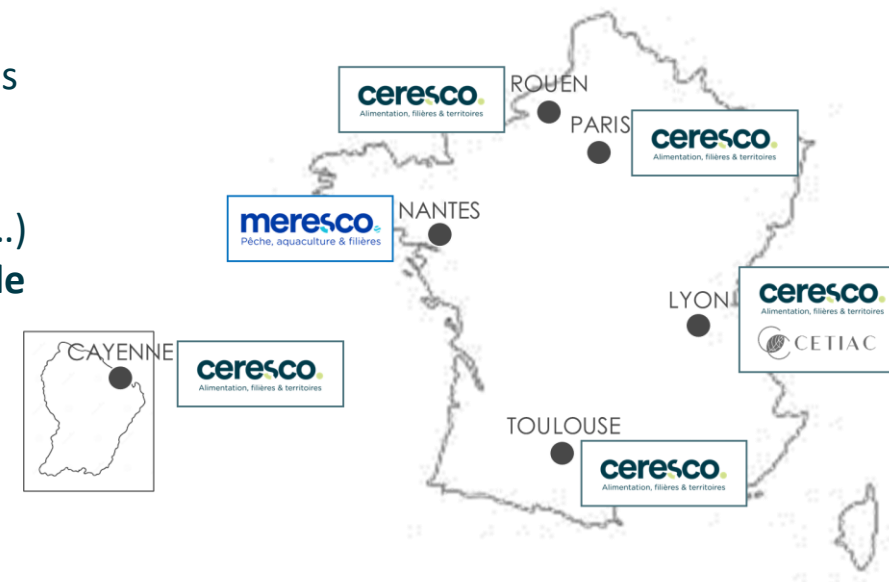


Etudes d'impact agricole préalable
et compensation agricole collective



Accompagnement des filières
aquacoles

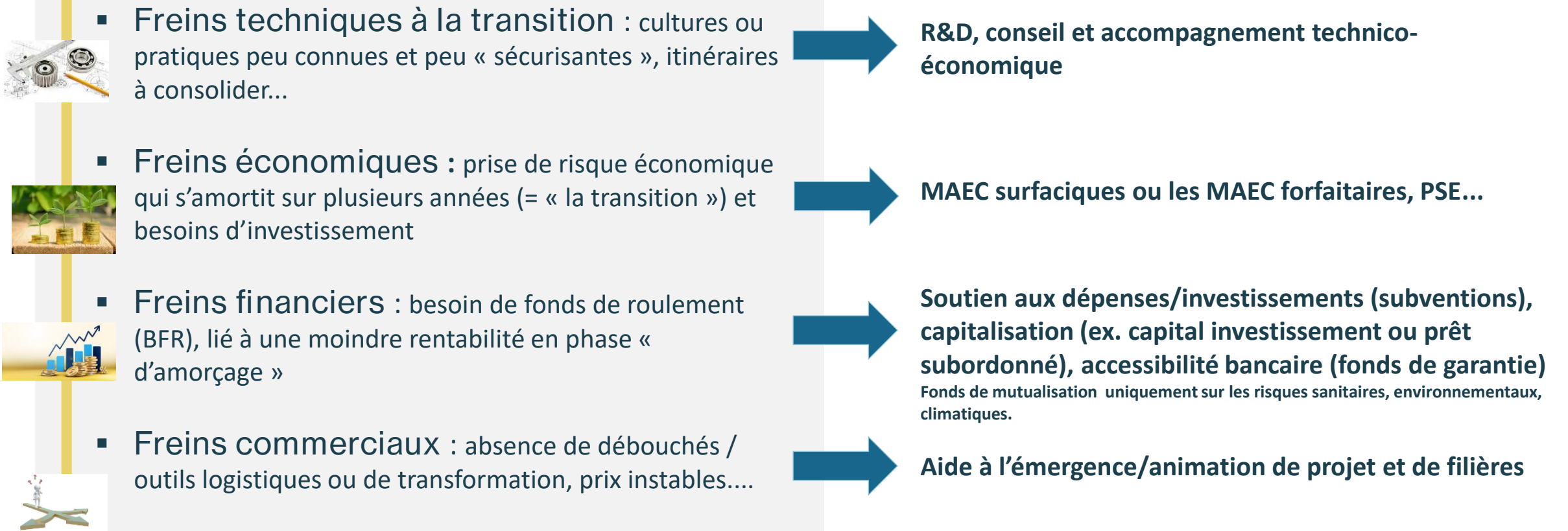
- **Un ancrage territorial fort** au plus proche des territoires (Lyon, Toulouse, Rouen, Chambéry, la Guyane...) et un **réseau étendu de partenaires locaux**



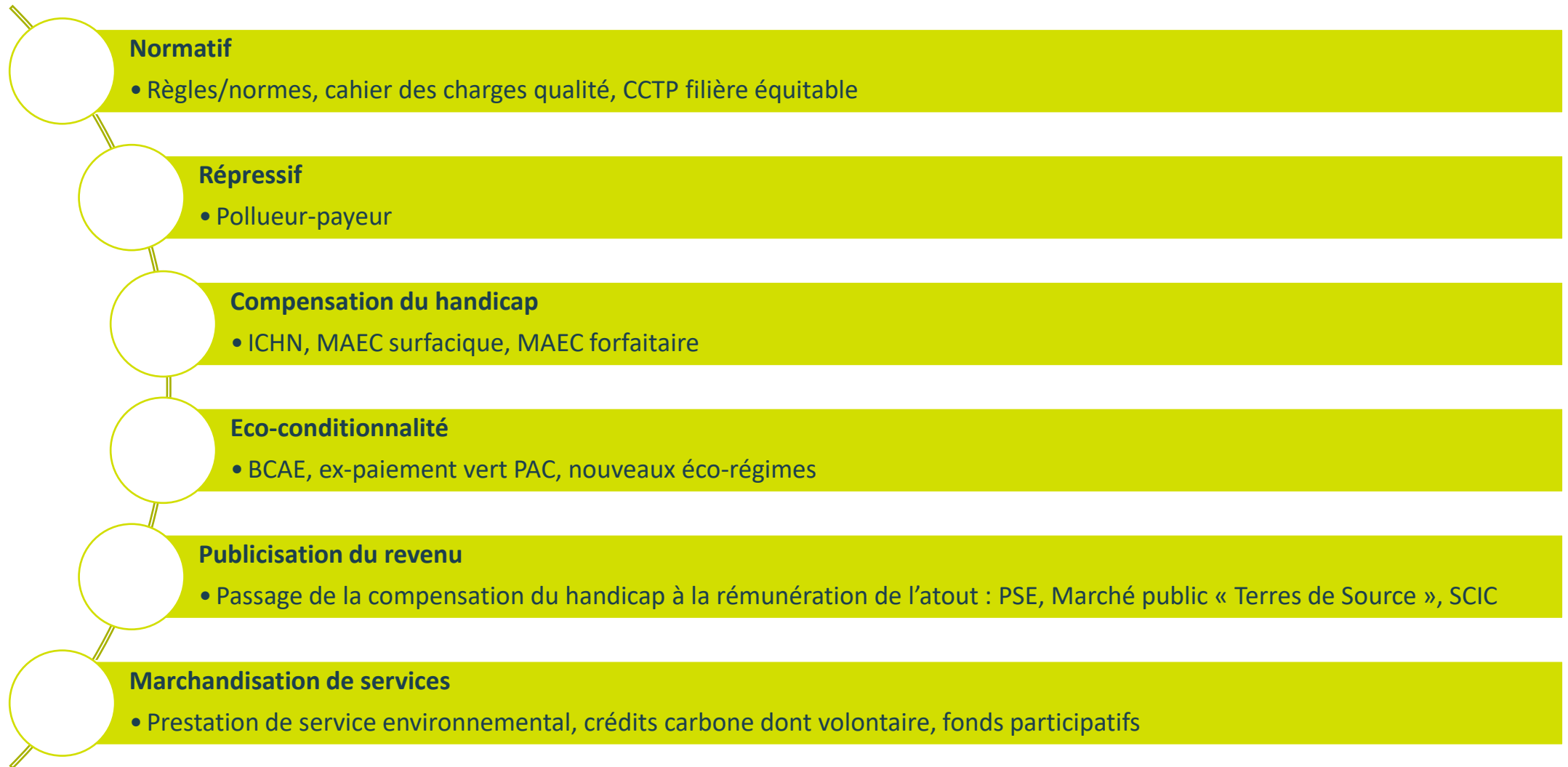


**Des financements
innovants pour
favoriser la transition**

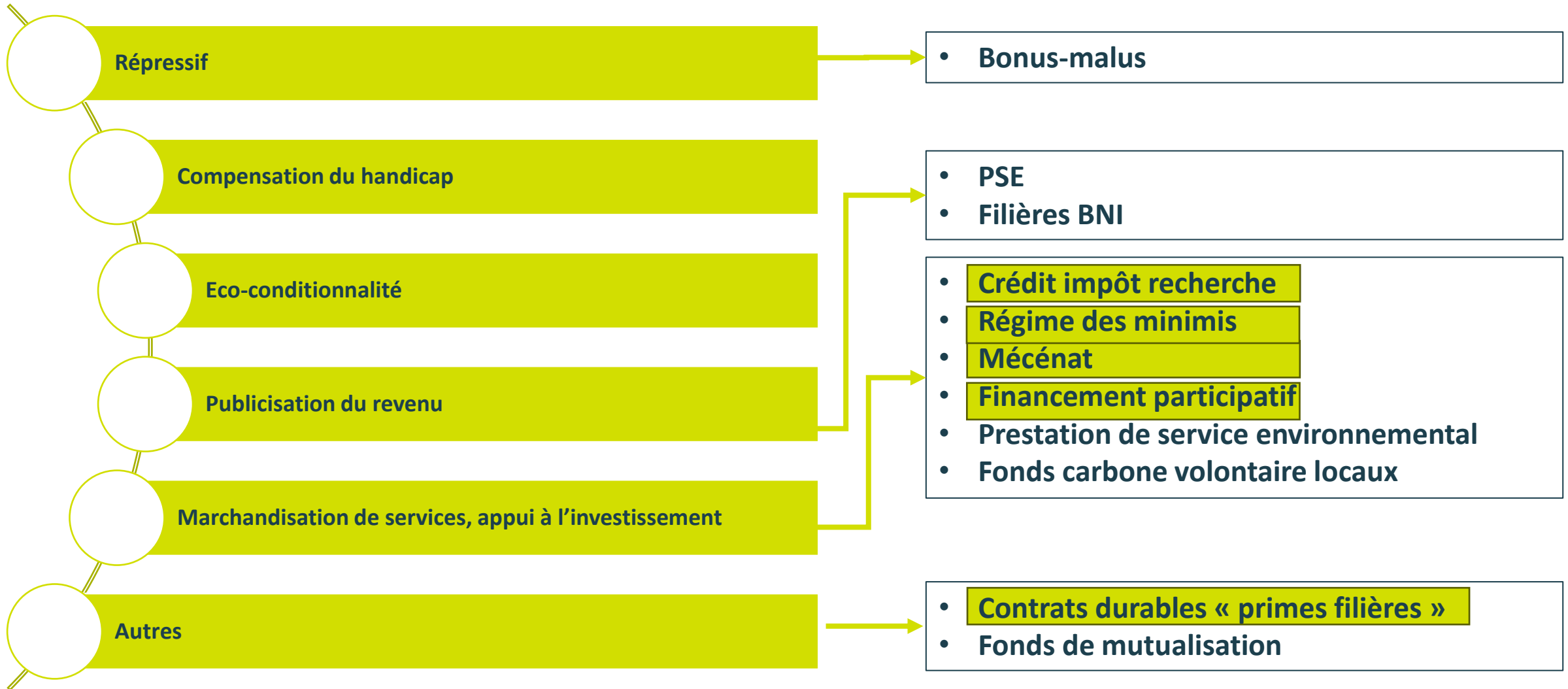
4 types de freins à la transition agro-écologique et climatique pour le monde agricole



Différents référentiels d'action de politique publique



10 dispositifs étudiés – 5 présentés aujourd’hui



01

LE MECENAT

LE MECENAT

Principe & Nature du financement

Capter des financements d'entreprise en complément ou indépendamment de financements publics

Dons d'entreprise auprès d'organismes à but non lucratif pour des activités d'intérêt général

Dons défiscalisés à 60%

Monétaire, en nature, ou en compétences

Type de projets finançables & Bénéficiaires

Tous types de projets

Bénéficiaires personnes morales uniquement, et avec une activité d'intérêt général

En direct ou via des **fonds de dotation**

Montants mobilisables & Degré de facilité

Pas de limite

Charente-Maritime : 65M€, 12 500€/entreprise, 3361 entreprises mécènes
Majoritairement dans le domaine du sport ou de la culture (environnement = 12% des dons au niveau national)

Entre dans la politique RSE des grandes entreprises
Plus facile si entreprise directement concernée (ex. Vittel et qualité de l'eau)

LE MECENAT – Avantages, inconvénients

Avantages

- L'environnement est une activité d'intérêt général
- Développement de la responsabilité environnementale des entreprises et des particuliers
- Permet de mixer des fonds au service d'un projet
- Fonds potentiellement importants

Inconvénients

- Les agriculteurs ne peuvent pas être bénéficiaires directs
- Souvent peu d'interconnaissance entre les entreprises et les collectivités → des relations à construire
- Peu de fonds de dotation identifiés localement sur les questions d'environnement

Rôle des collectivités

- Mobiliser les entreprises
- Identifier des bénéficiaires potentiels
- Structurer des collectifs potentiellement bénéficiaires

LE MECENAT – Exemples d’application

Fonds de dotation de la maison Courvoisier et du Grand Cognac pour le captage de la Prairie-Triac

- **Type de dispositif** : Fonds de dotation
- **Portage** : à l’initiative de la société Courvoisier
- **Création** 2021
- **Objet** : mettre en œuvre des actions favorables à la reconquête de la qualité de l’eau et au développement de la biodiversité
- **Périmètre** : aire d’alimentation des captages des communes de Triac-Lautrait) et Jarnac, soit 4 680 hectares pour un bassin de vie de 11 500 habitants.
- Le Grand Cognac et le Rouillacais ont intégré le conseil d’administration de ce fonds sans participation financière, ainsi que 4 viticulteurs de Courvoisier.
- **Type d’actions financées** : développement des couverts végétaux, et intervient en lien avec les certifications Cognac et HVE, d’une façon un peu comparable aux Paiements pour Services Environnementaux.

Fonds de dotation Ohé La Terre (coopérative CAVAC)

- **Type de dispositif** : fonds de dotation
- **Portage** : coopérative agricole CAVAC (Vendée et Deux-Sèvres)
- **Création** 2020
- **Objet** : agir en faveur de la biodiversité
- **Périmètre** : Une vingtaine d’entreprises mécènes, évoluant hors du champ de l’agriculture pour la plupart, a ensuite été convaincue.
- **Type d’actions financées**
 - le semis de couverts mellifères à la volée 5549 ha en 2023)
 - la plantation d’arbres fruits à coques et le rétablissement de haies (53 ha – 356 km)
 - le sursemis de trèfle dans les prairies et les blés (11 000 ha)
- **Mise en œuvre** : agriculteurs volontaires : près de 500 agriculteurs engagés en 2023

Exemple de fonds de dotation engagé dans la préservation de l’environnement en Charente Maritime

- FD de la Caisse d’Epargne Aquitaine Poitou-Charentes (un volet patrimoine naturel) <https://www.caisse-epargne-aquitaine-poitou-charentes.fr/editorial/fonds-de-dotation/>
- FD du CAUE de Charente Maritime (restauration du patrimoine)

02

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Principe & Nature du financement

Capter les **financements des particuliers**, via des plateformes de financement participatif, ex Miimosa. Permet d'augmenter les fonds propres d'un projet.

Des financements publics peuvent abonder un fond participatif

Don (crowdfunding) : <15 000€ environ ; contrepartie en produit ou en « expérience »

Prêt participatif (crowdlending) : 15 000 à 5 M€ (taux de 2 à 6% pour les prêteurs) ; financement de capital surtout

Obligation subordonnée (crowdinvesting) : jusqu'à 8M€

Investissement en capital : rémunération sous forme de dividendes (ex ENR)

Royalties : rémunéré sous forme de commissions

Type de projets finançables & Bénéficiaires

Tous types de projets : investissement, modernisation, création ou développement d'activité...

Bénéficiaires : particuliers, associations, entreprises, collectivités

Certains comme Miimosa proposent un service d'appel à projet pour le compte de tiers (visibilité, recrutement de porteurs de projets...)

Montants mobilisables & Degré de facilité

Selon dispositif choisi (don, prêt, ou participation, jusqu'à 5 voire 8M€). Pas de plafond par donateur, 2000€ pour les prêteurs. Durée maximale de 7 ans pour les prêts.

1020 M€ en France en 2020

Les nouvelles plateformes doivent obtenir le statut de prestataire européen de services de financement participatif

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF – Avantages, inconvénients

Avantages

- Une plateforme qui organise la collecte
- Permet de faire participer les habitants et de les impliquer (possibilité de créer des appels à projets sur un périmètre donné)

Inconvénients

- Plutôt pour des petits financements

Rôle des collectivités

- Contribution aux collectes
- Proposition d'un projet au cofinancement

FINANCEMENT PARTICIPATIF– Exemples d’application par des collectivités

Métropole Européenne de Lille & Kiss Kiss Bank Bank sur l'économie circulaire

- Accompagnement de porteurs de projets à l'élaboration de la stratégie de crowdfunding
- Conseils en stratégie digitale et mise en réseau avec des acteurs du territoire.
- Plusieurs campagnes depuis fin 2018 : 50 porteurs, 305 000 € collectés.
- Des projets identifiés via des AAP ou AMI lancés par la MEL

Collectivités bénéficiaires : Saint-Brieuc Agglomération

- Prêt public (*civic crowdlending*) pour financer l'installation de panneaux solaires sur le toit d'un bâtiment public
- 22 investisseurs, 8 400 € prêtés avec un taux d'intérêt de 2,25% bruts sur 5 ans.



Collectivité qui abonde un fonds

- **Région Bretagne** via la plateforme Kengo (la région abonde les 30 % restants, dans la limite de 4 000 €) pour les projets en Bretagne
- **Région Occitanie** : Epargne Occitanie avec Wiseed, la CCI Occitanie, l'AREC. Dotation de 54M€ sur 5 ans ; soutien aux acteurs économiques de la région

03

LES «MINIMIS » ENTREPRISES

LE « DE MINIMIS » ENTREPRISES

Principe & Nature du financement

Aides publiques directes aux entreprises par dérogation aux autres subventions publiques (considérées comme n'ayant pas d'incidence sur la concurrence et les échanges dans le marché unique de l'UE)

Financeur : autorité publique quelle qu'elle soit (Etat, collectivité territoriale...)

Nécessite une convention avec la Région, chef de file des aides économiques (loi Notre)

Type de projets finançables & Bénéficiaires

Tous types de coûts : investissement (stockage, outils de transformation, logistique...), fonctionnement, prestations, aides conjoncturelles (crise...)
Impossible de créer des aides fixées sur le prix ou la quantité de produits agricoles

Des conditions d'attribution à respecter (plafond...)

Bénéficiaires : tous types d'entreprises, sauf agricole (minimis agricole) ou fournissant des services d'intérêt économique général (minimis SIEG)

Montants mobilisables & Degré de facilité

Plafond de 200 000€/entreprise, glissant sur 3 ans (30 000€ pour les exploitations agricoles)

Souple mais attention à ne pas tomber dans le cadre d'aides exclues du dispositif

LE « DE MINIMIS » – Avantages, inconvénients

Avantages

- Evite de notifier une nouvelle aide à l'UE
- Souplesse d'utilisation et de définition des montants
- Permet de s'affranchir des de minimis agricoles trop limitants
- Moins de bénéficiaires, moins de dossiers
- Implication des acteurs de la filière

Inconvénients

- Les « de minimis » se cumulent
→ nécessiter d'informer le bénéficiaire, et de s'assurer qu'il ne dépasse pas les plafonds
- Rigueur juridique indispensable

Rôle des collectivités

- Intéressant pour monter des projets avec des entreprises sur des territoires à enjeu eau : coopérative, entreprise de travaux agricoles, services de remplacement...
- Animation territoriale et montage juridique + instruction des dossiers

LE « DE MINIMIS » – Exemples d'application

Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV) : chantiers collectifs

- **Cadre** : programme 162 « Interventions territoriales de l'Etat » (PITE) pour limiter les fuites de nitrates par l'amélioration des pratiques agricoles
- **Chantiers collectifs** de semis de couverts plus efficaces pour les **baies Algues Vertes** – Région Bretagne
 - Financement des entreprises de travaux agricoles (ETA) ou Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)
 - Semis sous couverts de maïs, ou semis plus précoces après céréales
 - 600 000€ en 2018 ; ex Baie de St-Brieux : 6000 ha, 400 agriculteurs, 31 ETA et CUMA

Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV) : « Boucle Vertueuse »

- **Dispositif « Boucle Vertueuse » pour les territoires algues vertes**
 - Distribution de points correspondant à une aide de minimis pour les pratiques vertueuses : couverture hivernale des sols, conversion bio, aménagement bocager permettent d'accumuler des points
 - Un point vaut 75€. Les prestations sont réalisées par des ETA ou des CUMA, qui sont bénéficiaires de l'aide. Le dispositif est financé par l'Etat (PITE)

Atlantic'eau : aide au désherbage mécanique pour préserver la qualité de l'eau

- Atlantic'eau = service public d'eau potable en Loire-Atlantique, 250 000 usagers
- Appui d'un investissement à une CUMA + aide au désherbage sur l'Aire d'alimentation de captage de Saffré
- Complété ensuite par un de minimis agricole pour les agriculteurs : 35€/ha et par passage, 2 à 4 passages/an
- Bilan : 180 ha en moyenne et 10 300 € engagés



04

LE CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE

LE CREDIT IMPOT RECHERCHE (CIR)

Principe & Nature du financement

Réduction d'impôt rémunérant une partie des dépenses de recherche. Vise à encourager les acteurs économiques à engager des activités de recherche

Définition des activités de recherche : comporter un élément de nouveauté, de créativité, d'incertitude, être transférable ou reproductible.

Pas d'obligation de résultat pour un agriculteur, mais démarche scientifique

Type de projets finançables & Bénéficiaires

Dépenses éligibles : frais de **personnels** (chercheurs et techniciens directement affectés aux opérations de recherche), dépenses de **fonctionnement**, protection de la propriété intellectuelle, veille technologique, dotation aux **amortissements**

Bénéficiaires : agriculteurs, collectifs d'agriculteurs, entreprises. A condition d'être imposés au réel

Montants mobilisables & Degré de facilité

30% de crédit d'impôt pour les dépenses inférieures à 100 M€
Possibilité d'étaler la réduction sur 3 ans si supérieure à l'impôt

Nécessite de constituer un dossier bien argumenté, et de calculer l'assiette éligible au CIR

LE CIR – Avantages, inconvénients

Avantages

- Rétroactif sur 3 ans
- Finance des équipements et des salaires
- Pas d'obligation de résultat
- Pluriannuel

Inconvénients

- Ne couvre pas les pertes de rendement liées à la prise de risque
- Nécessite de financer 70% du coût
- La sensibilité des dossiers fiscaux peut nécessiter de se faire accompagner par un cabinet spécialisé (avec une commission importante)
- Financement après coup
- Matériel d'occasion non éligible
- Quel devenir dans les prochaines lois de finance ?

Rôle des collectivités

- Faire connaître ces dispositifs
- Encourager les partenariats avec des organismes techniques ou de recherche pour des protocoles vraiment « recherche »
- Rechercher des solutions de financement mixtes

Peu d'exemples d'application, mais des agriculteurs ont pu en bénéficier

Beaucoup d'agriculteurs déjà engagés dans des dispositifs expérimentaux, ex GIEE → permet de soutenir cet effort

05

LES « PRIMES FILIERES »

LES « PRIMES FILIERE »

Principe & Nature du financement

Rémunération par la filière (coopérative, transformateur, distributeur) les agriculteurs au-dessus du prix du produit standard afin de valoriser les **externalités positives** de pratiques agronomiques durables

Financement privé, par les acteurs aval. **Prime versée à la récolte.** Selon l'objectif visé, peut-être indexée sur le bilan carbone de l'exploitation, les surfaces de couverts semés, la quantité d'eau utilisée...

Type de projets finançables & Bénéficiaires

Ex. Mise en place de couverts végétaux, gestion des résidus de culture, techniques cultures simplifiées, apport de matière organique...

Bénéficiaires : les agriculteurs

Financeurs : coopératives, négoce, industries alimentaires, consommateur final...

Montants mobilisables & Degré de facilité

Prime calculée en général en €/tonne de produit (ou de carbone stocké)

Contrat négocié de gré à gré.

Peut nécessiter un organisme certificateur pour vérifier les pratiques

LA PRIME FILIERE – Avantages, inconvénients

Avantages

- Intégration des coûts réels de production et d'impacts environnementaux
- En théorie plus durable que des subventions (mais non mûre aujourd'hui)
- Permet une sensibilisation des agriculteurs
- Dispositif permettant une certaine souplesse

Inconvénients

- Encore difficile de se faire rémunérer par le marché
- La prime doit d'ailleurs être suffisamment élevée pour être incitative (pratiques coûteuses, ex. coût des semences pour les couverts)
- Nécessite des enregistrements de pratiques et des contrôles qui peuvent être lourds

Rôle des collectivités

- Animation, accompagnement technique complémentaire
- Accompagnement à la construction des cahiers des charges
- Sensibilisation des industries agro-alimentaires du territoire
- Communication sur le dispositif
- Lien avec les plans d'actions des AAC par exemple

LA « PRIME FILIERE » – Exemples d'application

Prime carbone de Nataïs (maïs pour popcorn)

- **Cadre du dispositif** : projet de recherche « naturellement popcorn »
- **Portage** : Nataïs, 1^{er} producteur de popcorn en Europe
- **Objet** : développer un outil pour calculer le bilan carbone des grandes cultures via l'observation satellite.
- **Périmètre** : 250 agriculteurs du sud-ouest
- **Type d'actions financées** : semer des cultures intermédiaires (ex féveroles) afin de fixer du carbone et de restaurer les sols
- **Montant de la prime** : 75€/tonne de carbone stockée

OLEOZE : colza et tournesol bas carbone d'Avril

- **Type de dispositif** : outil d'achat en ligne de graines de colza/tournesol avec un prix en fonction des pratiques à destination de la production de biocarburant
- **Portage** : groupe AVRIL (coopérative) ; financement du bonus via la vente à SAIPOL
- **Objet** : bonus « Gaz à effet de Serre »
- **Type d'actions financées** : couverts, réduction du labour, amendements organiques
- **Montant de la prime** : 23-25€/tonne environ, selon les itinéraires techniques renseignés par les agriculteurs ou organismes stockeurs, et selon le marché du biodiesel et de l'énergie

Blé Ec'Eau Responsable de François Cholat (négociant en céréales en Isère)

- Démarche initiée en 2017 pour le blé panifiable produit sur les aires d'alimentation de captage par les agriculteurs apporteurs
- Définition d'un cahier des charges adapté à chaque culture avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère et l'Agence de l'Eau RMC : fertilisation et gestion des pesticides notamment
- Prime de 150€/ha la 1^{ère} année, puis 50€ les années suivantes. Entièrement prise en charge par Cholat pour l'instant



Avantages comparatifs des 5 outils

| Outils | Ce qu'on retient | Pour quelle situation |
|------------------------|---|---|
| Mécénat | Des fonds potentiellement importants, et une implication des entreprises du territoire aux questions de qualité d'eau | Association, collectifs En particulier si projet très communiquant, qui peut attirer les entreprises |
| Fonds participatif | Un financement ponctuel pour des projets qu'on ne sait pas financer autrement | Tous types de projet, y compris des collectivités |
| De minimis | Intéressant pour structurer des démarches collectives avec des ETA ou des CUMA | Démarche de territoire |
| Crédit impôt recherche | Très peu utilisé par les agriculteurs, qui pourtant font de plus en plus de recherche (mais quelle pérennité du dispositif ?) | Pour encourager l'expérimentation chez les agriculteurs |
| Primes filières | Implique les filières, mais difficile à financer Rémunère finalement le vrai prix d'une production agricole | Devrait exister partout... si le consommateur ou les intermédiaires pouvaient le payer |



ceresco.

Alimentation, filières & territoires

MERCI !

CERESCO | 18 rue Pasteur 69007 Lyon France

Tél : 04 78 69 84 69

contact@ceresco.fr | ceresco.fr